Le « tourisme-charia » en plein essor

11/01/2013 à 9h59

Le ministère du Tourisme indonésien veut surfer sur la vague du tourisme islamique. Au programme : cuisine halal, sans porc ni alcool, et séparation hommes-femmes.

Le concept de tourisme-charia conjugue le plaisir de la visite avec les règles de la loi islamique, écrit le Jakarta Post du 7 janvier (…)

« Le tourisme-charia n'est pas compliqué. En fait, nous devons seulement inclure ce dont les touristes musulmans ont besoin lorsqu'ils voyagent, comme des hôtels équipés du Qibla (la direction de la Mecque), un tapis de prière, de la nourriture halal, des toilettes équipées pour procéder aux ablutions et un circuit de visite incluant les prières quotidiennes ».

Source

Rappel

> ***Pour la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH), la charia est incompatible avec les régimes occidentaux (dits démocratiques). En 2001, dans un jugement concernant un parti islamique turc, la CEDH tranchait et déclarait au sujet de l'islam et de la charia :***
> • *« Il est difficile à la fois de se déclarer respectueux de la démocratie et des droits de l'homme et de soutenir un régime fondé sur la Charia ».*
> • *« Lui sont étrangers des principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques ».*
> • *« Les références explicites à l'instauration de la Charia sont difficilement compatibles avec les principes fondamentaux de la démocratie. »*
> • *« [La charia tend à supprimer] le rôle de l'État en tant que garant des droits et libertés individuels et obligerait*

les individus à obéir à des règles statiques de droit imposées par la religion concernée.»
• « [Elle est] l'antithèse de la démocratie, dans la mesure où elle se fonde sur des valeurs dogmatiques et est le contraire de la suprématie de la raison (…) »
(lire l'arrêt intégral de la CEDH)

La CEDH ne précise pas qu'islam et charia sont strictement indissociables. NDLR